

# Ecoles maternelle et élémentaire de Mazières-en-Gâtine

## Conseil d'école n°2

**Jeudi 20 février 2014 – 18h30-20h30**

**Présidente du conseil** : Mme Isabelle CADU, directrice de l'école maternelle.

**Secrétaire de séance** : Mme Céline CERNIAC, parent d'élève.

**Personnes présentes** : Mme CADU, Mme GUILLEMAIN, Mme PRAUD, Mme THOMAS, Mme ARRIGNON, Mme BREMAUD, Mme JALAI (enseignantes),  
Mme FORTUNE (maire),  
Mr OLIVIER (président de la communauté de communes),  
Mr PACAUD (DDEN),  
Mme OLIVIER, Mme SICLET, Mme CERNIAC, Mme HUOT, Mme SCHILDKNECHT, Mr METAIS (représentants des parents d'élèves)

**Personnes excusées** : Mr RENOUX, Mme BILLAUDEAU, Mme BRANGER, Mme ROULLET

Présentation de l'ordre du jour :

- 1) Effectifs à la rentrée 2014-2015
- 2) Point sur les actions menées dans les classes
- 3) Réforme des rythmes scolaires
- 4) Opération poux
- 5) A la demande de Madame le Maire : point sur la cantine
- 6) Questions diverses

### 1- Effectifs à la rentrée 2014

		Actuel	Rentrée 2013-2014
Ecole maternelle	TPS	4	4
	PS	9	16
	MS	22	9
	GS	18	22
	<b>Total</b>	<b>53</b>	<b>51</b>
Ecole élémentaire	CP	15	17
	CE1	20	15
	CE2	18	20
	CM1	10	18
	CM2	18	10
	<b>Total</b>	<b>81</b>	<b>80</b>

A ce jour, les effectifs des écoles sont stables. Néanmoins, la commission statuant sur les ouvertures ou fermetures de classes n'a pas encore eu lieu (programmée fin mars). Aussi, il n'y a aucune certitude sur le maintien de la 4<sup>ème</sup> classe en élémentaire, d'autant que des départs ont été annoncés officiellement.

## 2- Point sur les actions et les projets menés dans les classes

Les projets annoncés lors du premier conseil d'école suivent leur cours normal. Quelques précisions cependant :

### Elémentaire

CE2-CM1 : un programme de sécurité routière en partenariat avec la gendarmerie va être mis en place. Il consiste à travailler sur les règles de sécurité, dans le but que les élèves de CE2 passent leur « permis piéton ». Deux interventions en classe sont prévues, et entre ces interventions, Mme BREMAUD fera travailler ses élèves autour de ces règles. A l'issue de la formation, les élèves reçus à l'examen se verront décerner le permis piéton.

CM1-CM2 : pas d'information particulière à soumettre au Conseil dans la mesure où une réunion a été proposée à l'ensemble des familles de la classe le 4 février dernier.

## 3- Réforme des rythmes scolaires

Les élus se sont prononcés en faveur de l'organisation suivante :

- le matin : toute la semaine (mercredi compris donc), début de la classe à 9h et fin à 12h pour l'école élémentaire ; pour l'école maternelle, de 9h à 11h 45, les lundis, mardis, jeudis et vendredis et de 9h à 12h le mercredi.

- l'après-midi : toute la semaine début de la classe à 13h 15 pour l'école maternelle et à 13h30 pour l'école élémentaire. Les lundis et jeudis : fin de la classe à 16h, les mardis et vendredis, fin de la classe à 15h30.

Une concertation est en cours pour les activités qui seront menées pendant les temps d'APS (Accueil Périscolaire). Par ailleurs, la question du mercredi midi et après-midi est elle aussi toujours en réflexion. La Communauté de Communes fera passer un questionnaire prochainement afin que les parents se prononcent sur leurs besoins effectifs.

Mr OLIVIER : *Les lundis et jeudis, les enfants auront le choix parmi des activités libres et auront également la possibilité de faire leurs devoirs individuellement. Les mardis et vendredis, des activités encadrées par des intervenants extérieurs seront proposées par cycle (de vacances à vacances). Les enfants auront toujours possibilité de faire activité libre.*

*On demandera aux parents de se prononcer dès le début de l'année pour la participation de leur enfant au TAP.*

*La mise en place de la réforme des rythmes scolaires occasionne une dépense de 110 000 à 120 000 € pour la communauté. La communauté doit recruter 17 personnes pour les TAP. Pour l'année 2014-2015, les TAP ne seraient pas payants pour les parents.*

*Le mercredi, il devrait y avoir une garderie de 12h à 12h30 pour que les parents qui travaillent le matin aient le temps de rentrer pour venir chercher leur enfant. A ce jour, les différents conseils municipaux se concertent encore sur la question de l'ouverture de la cantine le mercredi matin.*

*Le mercredi après-midi : l'Ombrelle a une capacité de 80 enfants, il faudrait donc trouver un autre accueil.*

*Le problème de bus n'est pas encore réglé.*

*La communauté de communes devrait recruter une personne de plus pour gérer l'organisation des TAP.*

Mme FORTUNE : *A Mazières, le problème pour la cantine est qu'elle dépend du collège, donc du Conseil Général. Dans la mesure où le service n'y est actuellement pas assuré le mercredi, la question reste encore en suspens pour la rentrée prochaine. ( et qu'elle n'est actuellement pas ouverte le mercredi.)*

## 4- Opération poux

Les directrices ont mis en place une « opération poux » en partenariat avec la pharmacie de Mazières pour la quatrième année consécutive. Le sujet est abordé au Conseil, afin de sensibiliser

les familles. Il faudrait qu'elles soient encore plus vigilantes et réactives afin de ne pas avoir besoin de mettre en place ce type d'opération.

## 5- Point sur la cantine

Intervention de Madame FORTUNE : *C'est un dossier récurrent, difficile, mais en ce moment, on est dans un pic aigu. Le conseil d'école n'est pas là pour résoudre ce problème mais pour entendre qu'il y a un problème.*

*Les faits sont partis d'un courrier, envoyé par un représentant de parents d'élèves et la nouvelle présidente de l'APE, adressé au conseil général (employeur du cuisinier, Mr MASSE). Ce courrier dont elle n'a pas été destinataire (seul le principal du collège l'a reçu) recueille des faits se déroulant à la cantine.*

Madame le Maire estime avoir le devoir de s'exprimer en tant qu'employeur pour le personnel qui est en souffrance, et qui est démuni devant les attitudes des enfants.

*Le problème du cuisinier se réglera avec le Principal du collège et le Conseil Général.*

*Pour le bon déroulement des choses, il faut que chacun soit bien à sa place, que chacun assume ses responsabilités. Il va falloir se parler pour apporter des modifications, pour assainir ce climat qu'on ne peut plus tolérer. On est sur un problème d'ensemble qui doit être traité dans sa globalité.*

Réponse de Madame OLIVIER, représentante de parents d'élèves : *« Mon rôle est de représenter les parents qui depuis longtemps m'ont alertés. »*

*Un premier rendez-vous a eu lieu en novembre 2013 au Conseil Général avec la responsable de Monsieur MASSE, qui s'est dit être au courant de ses agissements envers le personnel mais pas envers les enfants.*

*Une réunion a été proposée aux parents le 19 décembre 2013 (la présence d'une personne neutre mandatée par la Communauté de communes a été demandée par Madame OLIVIER) pour parler des problèmes à la cantine.*

*Elle a conscience du problème de bruit pour les enfants et le personnel.*

*Le personnel lui a parlé de plus en plus d'incivilités des enfants envers les agents. Elle fait remarquer que l'an dernier, l'APE a fait passer un courrier aux familles pour demander aux parents d'en discuter avec leur enfant et que certains parents lui avaient téléphoné pour dire leur mécontentement.*

*Chacun doit prendre ses responsabilités.*

*L'APE propose trois soirées (animées par la présidente de l'APE, mais également psychologue) pour parler des problèmes autour de l'enfant.*

Monsieur METAIS, représentant de parent d'élève : a exprimé son étonnement, comme d'autres parents d'élèves, de n'être pas au courant de la situation à la cantine concernant le cuisinier comme avec le personnel périscolaire, ou encore des courriers envoyés au Conseil Général et à la Communauté de communes.

Madame FORTUNE : *« Je pense que le conseil d'école est le lieu où l'on peut parler des problèmes de cantine, mais pas le lieu où l'on peut régler ces problèmes.*

*Il va falloir se rencontrer pour poser les règles, pour voir qui fait quoi.*

*Il faut que les choses se solutionnent. »*

## 6- Questions diverses

Transmission de l'invitation au Conseil du Réseau d'Ecoles du Pays Sud Gâtine du mardi 10 mars 2014 aux représentants de parents d'élèves. L'un d'entre eux pourra donc les y représenter.

Madame GUILLEMAIN, directrice de l'école élémentaire, et les enseignantes, ont souhaité faire part au Conseil des écoles d'un incident survenu au mois de janvier dernier. Alors que les élèves et deux enseignantes se trouvaient dehors, juste avant de reprendre la classe l'après-midi (il était vers 13h20), un père d'élève s'est introduit dans la cour. En effet, il passait par là en voiture, a aperçu sa fille en train de pleurer, et il a cru bon s'arrêter pour savoir ce qu'il se passait, car à ce moment-là, sa fille avait régulièrement des problèmes d'entente avec certains enfants. Ce monsieur a donc demandé des explications à sa fille et les enseignantes l'ont rapidement rejoint pour connaître les raisons de sa présence ici. Après une brève discussion, le père d'élève s'apprêtait à quitter l'enceinte de l'école. Mais avant de partir, il s'est arrêté près d'un groupe d'élève et les a menacés de venir « tous les tuer dans la cour » si toutefois ils devaient embêter sa fille.

La directrice a immédiatement fait le nécessaire auprès des services de l'Inspection de l'Education Nationale comme auprès de ceux de la gendarmerie. Elle rappelle que l'école est sensée être un lieu protégé pour les enfants, protégé des agressions extérieures notamment, et que si cette situation, heureusement, est extrême, il n'est pas rare que certains parents se permettent de régler des comptes avec des enfants qui se trouvent dans la cour. Il n'est pas normal, ni même tenable pour les enfants, comme pour les enseignantes, de devoir protéger les élèves d'agression de parents d'élèves.

Mme CADU,  
directrice de l'école maternelle



Mme GUILLEMAIN,  
directrice de l'école élémentaire



Mme FORTUNE,  
Maire de Mazières en Gâtine



Mme CERNIAC,  
Représentante des parents d'élèves

